

## **CHSCT de centrale du 22 octobre 2020 ÇA CHAUFFE A L'ENCCRF !**

*Pas de mauvais jeu de mot dans le titre, il s'agit d'un constat : la remise en service de la climatisation réversible mardi 20 octobre 2020. Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de Centrale (comprendre : Bercy) auxquels sont rattachés les services de la DGCCRF que constituent l'Administration Centrale, le SNECCRF, le SICCRF et l'ENCCRF, se penchait ce 22 octobre 2020 sur un rapport de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) d'Occitanie Est, M. Durantin, concernant l'application des mesures liées à la crise sanitaire au sein de l'ENCCRF, et notamment quant à cette fameuse climatisation...*

Pour rappel, à la sortie du confinement, la climatisation réversible a été mise hors service car elle recycle l'air et ne fonctionne pas en « air neuf ». Mais, problème, cet été il n'y a pas eu de climatisation (on a annoncé jusqu'à 35 degrés dans les locaux !!!) et sans solution alternative, il n'y aurait pas eu de chauffage une fois que la bise fut venue...

La DGCCRF a donc cherché à atteindre les conditions permettant la remise en marche du système de chauffage qui concerne 3 bâtiments (donc 3 bailleurs et une flopée de locataires, ce qui rend compliqués les travaux structurels) sur 2 étage.

Concrètement, après accord des acteurs de prévention, le chauffage a été remis en marche avec la vitesse de ventilation la plus basse possible pour l'ensemble de l'école et du SICCRF 34. Cette remise en service a pour corollaire le port obligatoire du masque chirurgical dans l'ensemble des locaux concernés y compris dans les bureaux individuels. Les salles de restauration du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage ne sont pas chauffées afin de permettre de poser le masque le temps de la pause déjeuner. Il a été précisé en séance que pour les bureaux, les portes devaient bien rester ouvertes.

Les collègues stagiaires et permanent-es ont été doté-es d'une boîte de 50 masques individuels à lanières. Cette dotation fournie par la Préfecture s'avérant insuffisante dans le temps, l'ENCCRF a fait une demande de financement par le CHSCT pour 40.000 masques supplémentaires, demande acceptée à l'unanimité. A la demande de **solidaires**, il a bien été précisé qu'il s'agissait de masques à élastiques et non à lanières, pour davantage de confort.

**solidaires** a bien insisté sur le fait que la problématique concerne l'ENCCRF mais également le SICCRF 34, et a regretté que la remise en service de la climatisation ne soit intervenue que tardivement, alors que les conditions de travail sur site ont été très pénibles cet été notamment pour les collègues de l'ex-Centre National d'Appels (CNA).

L'ISST de Bercy a précisé que le fonctionnement des climatisations réversibles était possible y compris l'été, mais était soumise à une évaluation du risque par l'ISST local, dont le rapport est parvenu le 11 septembre...

L'administration a également mis en avant le développement du télétravail qui concerne la quasi-totalité des personnels, et l'expérimentation de la formation en visioconférence expérimentée ce jour. **solidaires** a souligné que le télétravail concernait les personnels permanents, et que pour Réponse Conso (qui succède au CNA) ça n'avait commencé que ces derniers jours.

Concernant la formation initiale, **solidaires** a fait observer que la difficulté résidait dans la capacité du réseau informatique à permettre d'effectuer largement des cours en visioconférence, et a

également attiré l'attention de l'administration sur les problématiques de l'enseignement pour les stagiaires (risque d'avoir à payer un double loyer bien qu'étant en télétravail et les questions de l'absence d'accès à internet ou de faible débit dans leurs logements).

Enfin, **solidaires** s'est assuré que les Registres Santé Sécurité au Travail (RSST) sont bien remontés au CHSCT de Centrale. Il a été précisé que c'était bien le cas, comme pour les déclarations de services, mais que ce registre, bien que dématérialisé est très peu ou pas utilisé.

**solidaires** rappelle que chaque agent.e a la possibilité d'y inscrire toutes les observations et toutes les suggestions qu'il ou elle juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail :

- organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches...) ;
- environnement physique du travail (température, éclairage, aération, bruit, poussière, vibration) ;
- aménagement des postes de travail et leur adaptation aux individus ; construction, aménagement et entretien des lieux de travail et leurs annexes ;
- durée et horaires de travail ;
- aménagement du temps de travail (travail de nuit, travail posté) ;
- nouvelles technologies et leurs incidences sur les conditions de travail ;
- étude des projets de réorganisation en vue de mesurer leurs conséquences sur l'organisation du travail et leurs effets sur la santé des agent.es.

N'hésitez pas remplir le registre, et dans ce cas à en informer vos représentant.es **solidaires** pour une prise en compte la plus rapide possible !

**Ne lâchons rien  
La santé au travail ne se négocie pas !**